

PAC 2017

Aide à l'assurance récolte : pensez à envoyer votre justificatif !

Si vous avez demandé l'aide à l'assurance récolte pour la PAC 2017, pensez à envoyer à la DDT (19 place de l'ancien foirail - 32000 AUCH), **avant le 30 novembre 2017**, le formulaire que vous a transmis votre compagnie d'assurance.